



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE

DFCG_2024_

**LIGNE DE TRESORERIE
LA BANQUE POSTALE
5 000 000 €
REALISATION**

**DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES
L 2122-22 & L 2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2 du 18 mars 2024 portant approbation du budget primitif 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 10 du 11 décembre 2023 relative aux prêts à court terme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en vertu du 19° de la délibération sus-visée, Madame le Maire peut réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé chaque année par le Conseil Municipal ;

Considérant que la Banque postale accepte d'accorder à la Ville de TOURCOING, une ligne de trésorerie de 5 000 000 € aux conditions suivantes :

- Date de prise d'effet du contrat : trois semaines après la date d'acceptation de la proposition et au plus tard le 9 août 2024 pour une durée de 364 jours.
- Index : €STR(Short Term Rate) +0,85 % avec floor à 0 sur l'index
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours sur la base d'une année de 360 jours
- Paiement des intérêts : trimestriel
- Tirage des fonds : procédure de virement de trésorerie privilégiée
- Remboursement des fonds : procédure de virement de trésorerie privilégiée
- montant minimum : 10 000 € pour les tirages

- Commission d'engagement : 5 000 €.

- Commission de non-utilisation : 0,10% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrt trimestriellement à terme échu

La Ville de TOURCOING après avoir pris connaissance de cette offre de ligne de trésorerie proposée par la Banque Postale décide de l'accepter.

DECIDONS

ARTICLE 1 : De contracter auprès de LA BANQUE POSTALE, une ligne de trésorerie d'un montant de 5 000 000 € pour une durée maximum de 364 jours.

ARTICLE 2 : De signer le contrat à intervenir pour régler les conditions de la ligne de trésorerie.

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 15 JUL. 2024



Madame le Maire,
Doriano BECUE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Doriano BECUE', written over the printed name.

Certifiée exécutoire le : 16/07/2024